

COMPTE RENDU de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **2 novembre 2007** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5^e étage (Salle des Présidents).

<http://www.geocities.com/psyhosp>

PRÉSENCES :

M. Steve Balkou	C.H.U. Sherbrooke
M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
M ^{me} Louise Bellemare	C.H. Pierre-Boucher, Longueuil
M ^{me} Huguette Bérubé	Hôpital Charles LeMoine, Greenfield Park
M ^{me} Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
M ^{me} Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
M ^{me} Rose-Marie Charest	Ordre des psychologues du Québec
M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
M. Charles Demers	C.H. Pierre-Janet, Hull
M. André Gilbert	CSSS Sorel-Tracy
M ^{me} Johanne Girard	CSSS Gatineau
M ^{me} Johanne Lajoie	CSSS Haut-Richelieu Rouville
M ^{me} Suzanne Lapointe	CSSS du Suroît, Valleyfield
M ^{me} Line Nayel	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
M ^{me} Catherine Pothier	C.H.U.Q., Québec
M. Bernard Poulin	Institut Philippe-Pinel, Montréal
M. Félix Ramos	C.H.U. Sainte-Justine, Montréal
M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
M ^{me} Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M^{me} Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 MAI 2007;
3. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (VISITE DE MADAME ROSE-MARIE CHAREST, PRÉSIDENTE DE L'OPQ);
4. NORMES D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE;
5. NORMES QUÉBÉCOISES POUR LES TESTS (WISC-IV);
6. PARUTION DE L'OUTIL SUR LA QUALIFICATION DES Q.I.;
7. TRANSFERT DES ACTIVITÉS AMBULATOIRES DE PSYCHIATRIE (6564 vs 6330);
8. DIVERS : Structure et fonctionnement des services psychologiques en milieu hospitalier et CSSS (Steve Balkou), Formulaire de consentement au traitement des patients d'âge mineur (Félix Ramos), Remplacements à l'Hôpital Charles LeMoine de Longueuil (Huguette Bérubé), Négociation locale à l'Institut Philippe-Pinel (Bernard Poulin), Fiche déontologique (Terry Zaloum);
9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 MAI 2007

Le compte rendu de la réunion du 18 mai 2007 est adopté après y avoir apporté la correction suivante :

À la page 3, point 7 – Divers - Normes québécoises pour les tests : la dernière phrase de ce paragraphe doit être retirée.

3. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (VISITE DE MADAME ROSE-MARIE CHAREST, PRÉSIDENTE DE L'OPQ)

Madame Rose-Marie Charest confirme que le projet de loi sera déposé avant le 15 novembre et qu'une adoption de la loi est possiblement prévue avant Noël. Comme il s'agit d'un gouvernement minoritaire, les deux partis d'opposition seront consultés. Ces derniers ont donné l'assurance de leur appui. Dès la publication du projet de loi, l'OPQ étudiera le document et fera part de ses commentaires.

Mme Charest mentionne que suite à l'adoption de la loi, si l'activité de psychothérapie est réservée comme prévu, ce sera le début d'un immense travail pour l'OPQ. Il faudra mettre en place des mesures de surveillance plus serrées, entre autres, s'assurer de la compétence des membres, les obliger à une formation continue et voir à ce que les universités préparent adéquatement les futurs psychologues.

D'autre part, hier, Mme Charest a assisté à la Journée biannuelle en santé mentale. Il a été question entre autres de la notion de « professionnel répondant ». Une discussion a lieu à ce sujet.

4. NORMES D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE

Une discussion a lieu sur la faible reconnaissance, par les universités, des milieux de stage et du statut de superviseurs / formateurs ainsi que sur les lacunes dans la formation des étudiants en ce qui concerne la psychométrie. Dans certains centres hospitaliers, des étudiants sont refusés à cause de leur formation inadéquate.

Par ailleurs, il est mentionné que l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières donnent des montants d'argent aux milieux de stage de ses étudiants. Dans certains milieux, l'argent sert directement au Service de psychologie tandis qu'à d'autres, il est envoyé aux ressources humaines pour rémunérer les étudiants. Les membres du comité suggèrent de prioriser ces universités pour faire pression auprès des autres universités.

Les membres proposent d'approfondir cette discussion à la prochaine rencontre afin d'établir des critères de sélection et des exigences communes à tous les milieux de stage, et aussi, de réévaluer leur relation avec les universités.

5. NORMES QUÉBÉCOISES POUR LES TESTS (WISC-IV)

M. Yves Beaulieu se dit moins enthousiaste qu'à la dernière réunion concernant ce point. Des neuropsychologues de l'Hôpital de Montréal pour Enfants ont comparé les normes canadiennes anglaises et québécoises du WISC-IV pour 60 enfants âgés entre 8 et 11 ans, en comparant les enfants à eux-mêmes. M. Beaulieu nous présente les résultats qui lui semblent alarmants. Entre autres, 28% des enfants ont eu un Q.I. à la baisse et un changement de catégorie avec les normes québécoises. De plus, il y a des différences significatives au niveau des interactions âge-composantes par normes ainsi qu'une étendue importante des différences. Ces résultats suggèrent qu'il serait préférable, pour les patients, d'utiliser les normes canadiennes anglaises. Des discussions avec Harcourt, le distributeur du WISC-IV, sont prévues.

Par ailleurs, M. Charles Demers a constaté récemment que les normes américaines pour certains tests ont été modifiées, ciblant différents groupes de population.

6. PARUTION DE L'OUTIL SUR LA QUALIFICATION DES Q.I.

Mme Huguette Bérubé a apporté un exemplaire de l'outil sur la qualification des Q.I. qui a été édité par le Service de publication de l'Hôpital Sainte-Justine. Le coût est de 15.95 \$ (taxe en sus). Un lancement officiel aura lieu en janvier 2008 à l'Hôpital Sainte-Justine et une annonce sera faite dans la prochaine publication de la revue *Psychologie Québec*. Selon Mme Bérubé, idéalement, tous les psychologues et stagiaires en psychologie devraient utiliser cet outil.

7. TRANSFERT DES ACTIVITÉS AMBULATOIRES DE PSYCHIATRIE (6564 vs 6330)

M. Bernard Poulin nous résume sa récente rencontre avec Mme Lynda Cyr du MSSS. Depuis avril 2007, toutes les activités ambulatoires de psychiatrie sont imputées au sous-centre 6330. Dans ce sous-centre, l'unité de mesure est l'usager. Les psychologues peuvent encore récolter leurs statistiques en utilisant l'intervention comme unité de mesure (sous-centre 6564) pour les besoins de leur service. Le changement est plutôt au niveau du rapport annuel (AS-478) envoyé au MSSS.

D'autre part, certains membres se questionnent quant à la provenance (hospitalisé ou externe) des patients inscrits aux hôpitaux de jour dans les centres hospitaliers. Selon la majorité des membres, il s'agit de patients externes et non de patients hospitalisés.

8. DIVERS

Structure et fonctionnement des services psychologiques en milieu hospitalier et CSSS

M. Steve Balkou a élaboré un questionnaire dans le but d'évaluer l'état de la situation au sujet des représentants des professionnels en milieu hospitalier. Une copie de ce questionnaire a déjà été envoyée par courriel à certains membres. Il remet le questionnaire à ceux qui ne l'ont pas reçu. Il demande à tous les membres de bien vouloir y répondre et lui retourner dès que possible.

Formulaire de consentement au traitement des patients d'âge mineur

Comme M. Félix Ramos, psychologue à l'Hôpital Sainte-Justine, en est à sa première présence à ce comité et qu'il était absent lorsque ce sujet a été discuté, les membres lui fournissent les réponses aux questions qu'il se pose quant à l'obtention du consentement des parents pour les patients d'âge mineur.

Remplacements à l'Hôpital Charles LeMoyne de Longueuil

Mme Huguette Bérubé annonce que l'Hôpital Charles LeMoyne est à la recherche de psychologues pour cinq remplacements : (3) temps partiel en pédopsychiatrie, (1) temps partiel en oncologie et (1) temps complet pour un psychologue bilingue. Ces remplacements sont à moyen ou long terme. Toute personne intéressée doit faire parvenir son CV accompagné d'une lettre aux ressources humaines de l'Hôpital Charles LeMoyne.

Négociation locale à l'Institut Philippe-Pinel

Lors de la négociation locale avec le syndicat à l'Institut Philippe-Pinel, l'arbitre a tranché en faveur de la partie patronale quant à la notion de poste et d'affectation, c'est-à-dire qu'un psychologue détenant un poste pourra changer d'affectation dans le cadre de ce même poste selon les besoins de l'employeur.

Fiche déontologique

Mme Terry Zaloum suggère la création d'une fiche déontologique concernant la rédaction des notes d'évolution insérées dans le dossier médical du patient dans un contexte de multidisciplinarité en centre hospitalier. Mme Line Nayel appuie fortement cette demande, d'autant plus que depuis la modification de la loi 125, la DPJ a désormais le pouvoir de saisir le dossier médical complet des enfants, et ce, 24 heures sur 24. Il est prévu d'inviter M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ, à une prochaine rencontre pour discuter de cette problématique.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} février 2008.

Micheline Bibeau
Agente administrative
Service de psychologie du CHUM

/mb (2007-11-06)

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)
Chef du Service de psychologie
CHUM
Président du comité